selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### Diazinon Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Diazinon Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Industrie Nord 1

6105 Schachen - Switzerland

Téléphone +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales,

Catégorie 1B

Cancérogénicité, Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

Danger par aspiration, Catégorie 1

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer.

H370: Risque avéré d'effets graves pour les or-

ganes.

H336: Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

pénétration dans les voies respiratoires.

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un méde-

cın.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Diazinon

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Nonylphénol, éthoxylés

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

### Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregis- trement	Classification	Concentration (% w/w)
Diazinon	333-41-5 206-373-8 015-040-00-4	Acute Tox. 4; H302 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 STOT SE 1; H370 (Système nerveux) STOT RE 2; H373 (Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ———— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 ———— Estimation de la toxicité aiguë	>= 50 - < 70

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4	Toxicité aiguë par voie orale: 1.139 mg/kg Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Muta. 1B; H340 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 20 - < 25
Nonylphénol, éthoxylés	9016-45-9	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 20 - < 25
7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3- carboxylate de 7- oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0 219-207-4	Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 STOT RE 2; H373 (Cavité nasale) Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

: Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### Diazinon Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

peau

d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements

et chaussures contaminées.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion

En cas de vomissement, la personne doit se pencher en

avant.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. Traitement

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

priés

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

la lutte contre l'incendie

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pen-

dant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés

avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Explosifs Gaz

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Diazinon	333-41-5	VME (poussières inhalables)	0,1 mg/m3	CH SUVA
	née. Certaines voies respirate accroissemen ministration de	s substances pénètro pires, mais également t notable de la charç	ibilité d'intoxication par résorpent dans l'organisme non seunt au travers de la peau. Il er ge toxique interne de l'individus anté au travail, Si la VME au foetus.	ulement par les résulte un u exposé., Ad-
		VLE (poussières inhalables)	0,2 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Ad- ministration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
	Information su	ipplémentaire: Peau	·	

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
7- Oxabicy- clo[4.1.0]heptane-3- carboxylate de 7- oxabicyclo[4.1.0]hept- 3-ylméthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,18 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,18 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-	Eau douce	0,024 mg/l
carboxylate de 7-		
oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle		
	Eau douce - intermittent	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,0024 mg/l

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Date de dernière parution: 06.04.2024 Version Date de révision: Numéro de la FDS: 7715661-00010 Date de la première version publiée: 5.0 28.09.2024

22.12.2020

II	Station de traitement des eaux usées	19,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,211 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0211 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,0282 mg/kg
		poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte). Minimiser la manipulation ouverte.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez

des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel Gants résistant aux produits chimiques

Remarques

Prévoir deux paires de gants.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la

tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'évi-

ter les surfaces exposées de la peau.

Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour

retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

> disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 14387

Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-Filtre de type

niques (A-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

État physique

liquide

Couleur

jaune

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

Donnée non disponible

gélation

Point initial d'ébullition et in-

Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible

tervalle d'ébullition

Non applicable

Inflammabilité (liquides)

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

рΗ

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique

Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Densité 1.030 - 1.090 g/cm3

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Densité de vapeur relative : Do

Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:** 

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.192 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

Diazinon:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 1.139 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5,437 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta- :

DL50 (Lapin): > 2.020 mg/kg

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,61 mg/l

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Nonylphénol, éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 2.959 - 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

CL50 (Rat): >= 5,19 mg/lToxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 436

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Diazinon:

Espèce Lapin

Résultat Irritation légère de la peau

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

### Nonylphénol, éthoxylés:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### Nonylphénol, éthoxylés:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### Diazinon:

Type de Test : Test de Buehler Voies d'exposition : Contact avec la peau

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Nonylphénol, éthoxylés:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : positif

Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

### Composants:

#### Diazinon:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des

cellules somatiques de mammifères.

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Anlayse d'échange de chromatides soeurs sur

spermatogonies Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des

cellules germinales héréditaires chez les mammifères

Nonylphénol, éthoxylés:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs

sur cellules de mammifère

Résultat: positif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in

vitro

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN

(UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules soma-

tiques de rongeur transgénique

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des

cellules somatiques de mammifères.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

**Composants:** 

Diazinon:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences

sur des animaux

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Souris

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 2 années Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences

sur des animaux

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Souris

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 29 Mois Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Diazinon:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Développement embryo-fœtal

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

pement du fœtus Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduc-

tion et le développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**Composants:** 

Diazinon:

Voies d'exposition

Ingestion

Organes cibles

Système nerveux

Evaluation

Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations de 300

ma/ka de poids corporel ou moins.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Composants:** 

Diazinon:

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Système nerveux

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 Version Date de révision: 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

П mg/kg de poids corporel.

### 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Voies d'exposition Ingestion Organes cibles Cavité nasale

Evaluation Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100

mg/kg de poids corporel.

### Toxicité à dose répétée

### **Composants:**

### Diazinon:

NOAEL : 0,3 mg/kg
LOAEL : 0,5 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours Espèce : Rat : 0,3 mg/kg

Espèce : Rat
NOAEL : 0,1 mg/l
LOAEL : 0,75 mg/l
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 28 jours : Rat

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Rat

LOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 jours 500 mg/kg

### 7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Rat NOAEL : 5 mg/kg LOAEL : 50 mg/kg : Ingestion : 90 jours Voie d'application Durée d'exposition

: OCDE ligne directrice 408 Méthode

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Composants:**

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

**Composants:** 

Diazinon:

Inhalation Symptômes: effets cancérogènes

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

Diazinon:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,09 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiaues

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

: 1.000

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,092 mg/l Durée d'exposition: 34 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0,000164 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0.00017 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

: 100

tique)

### Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 3,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,5

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR: 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Nonylphénol, éthoxylés:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 - 1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les poissons

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 100 jr

Espèce: Oryzias latipes (médaka)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,001 - 0,01 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 40 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

110 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

30 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (boue activée): 409 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 25 jr

Nonylphénol, éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: 5.0 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 71 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

Diazinon:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): 46,9

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,69

Nonylphénol, éthoxylés:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 4,48

octanol/eau

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,34

Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants consi-

dérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**Composants:** 

Nonylphénol, éthoxylés:

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés

perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

REACH pour l'environnement.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date of 28.09.

Date de révision: Numéro de la FDS: 28.09.2024 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Diazinon)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Diazinon)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Diazinon)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S. (Diazinon)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Diazinon)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Classe

Risques subsidiaires

ADN 9 **ADR** 9 RID 9 **IMDG** 9 **IATA** 9

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9 Code de restriction en tun-(-)

nels

**RID** 

Ш Groupe d'emballage Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage Ш Étiquettes

EmS Code F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-964

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y964 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-964

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y964 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### Diazinon Formulation

Version 5.0

Date de révision: 28.09.2024

Numéro de la FDS: 7715661-00010

Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Dangereux pour l'environne-

ment

: oui

**ADR** 

Dangereux pour l'environne-

: oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne-

: oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin

: oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses Nonylphénol, éthoxylés: Annexe 1.8 Octylphénol, nonylphénol et leurs éthoxylates, Annexe 1.17 Substances visées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006

Solvant naphta aromatique léger (pétrole): Annexe 1.10 Substances cancérogènes, mutagènes ou

toxiques pour la reproduction

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Nonylphénol, éthoxylés

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### Diazinon Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Diazinon

Nonylphénol, éthoxylés

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe A

Remarques: auto classification

### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : non déterminé

AICS : non déterminé

IECSC : non déterminé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version 5.0	Date de révision: 28.09.2024	Numéro de la FDS: 7715661-00010	Date de dernière parution: 06.04.2024 Date de la première version publiée: 22.12.2020
H315 H317 H318 H336 H340 H341 H350 H370		<ul> <li>: Provoque de grav</li> <li>: Peut provoquer so</li> <li>: Peut induire des a</li> <li>: Susceptible d'indu</li> <li>: Peut provoquer le</li> <li>: Risque avéré d'eff</li> </ul>	ne allergie cutanée. les lésions des yeux. omnolence ou vertiges. anomalies génétiques. uire des anomalies génétiques.
H400 H410 H411 H412		d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Flam. Liq. : Liquides inflammables

Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Muta. 1B	H340	Méthode de calcul
Carc. 1B	H350	Méthode de calcul
STOT SE 1	H370	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur

l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



### **Diazinon Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 06.04.2024 5.0 28.09.2024 7715661-00010 Date de la première version publiée:

22.12.2020

effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR